

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 37 (1945)
Heft: 4-5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

37^me année

Avril/Mai 1945

N° 4/5

L'assurance-vieillesse et survivants

Exposé et commentaires du rapport des experts.

Par *Robert Bratschi*, membre de la commission.

I.

L'assurance-vieillesse et survivants a fait un pas décisif; le stade des projets et des discussions inofficiels est dépassé. La discussion sur le rapport de la commission fédérale d'experts est ouverte.

La commission était composée comme suit:

- M. le Dr A. Saxer, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, Berne, président.
- M. le Dr W. Saxer, professeur à l'École polytechnique fédérale, Zurich.
- M. le professeur A. Bohren, ancien directeur de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, Thoune.
- M. le Dr A. Borel, vice-directeur de l'Union suisse des paysans, Brougg.
- M. R. Bratschi, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Berne.
- M. le Dr C. Bruscheiler, directeur du Bureau fédéral de statistique, Berne.
- M. le Dr E. Burckhardt, directeur de l'Assurance cantonale de Bâle-Ville.
- M. A. Germann, président central de la Caisse chrétienne-sociale d'assurance-maladie et accidents, Lucerne.
- M. le Dr Haldy, directeur de la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, Lausanne.
- M. le Dr E. Marchand, professeur, directeur de la Société suisse d'assurance générale sur la vie humaine, Zurich.
- M. le Dr J. Oetiker, ancien directeur de l'administration fédérale des finances, Berne.
- M. le Dr H. Renfer, professeur, directeur général de la « Bâloise », société d'assurance sur la vie, Bâle.
- M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, président du comité d'initiative « L'assurance-vieillesse immédiate », Zurich.
- M. le Dr O. Steinmann, délégué de l'Union centrale des associations patronales suisses, Zurich.